

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-033-2021-07

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2021

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Service du droit				
pénitentiaire				
IDF-2021-07-12-00005 - Délégation de signature DBF (19 pages)	Page 3			
IDF-2021-07-12-00003 - Délégation de signature DPIPPR (2 pages)	Page 23			
IDF-2021-07-12-00004 - Délégation de signature DRH (4 pages)	Page 26			
IDF-2021-07-06-00008 - Délégation de signature MILRV (1 page)	Page 31			
Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Service juridique				
IDF-2021-07-13-00011 - Arrêté n°2021-55??portant subdélégation de				
signature??en matière dordonnancement secondaire (4 pages)	Page 33			
IDF-2021-07-05-00013 - Arrêté n°2021-56??portant subdélégation de				
signature??en matière administrative (4 pages)	Page 38			

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2021-07-12-00005

Délégation de signature DBF



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

ARRETE

portant subdélégation de signature par Monsieur Stéphane SCOTTO directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1);

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-795 du 14 juin 2016 portant abrogation de six décrets relatifs au contrôle des dépenses engagées, à la gestion des crédits et à la comptabilité des dépenses et des recettes ;

Vu le décret n° 2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 31 décembre 2012, modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats des ministères économiques et financiers ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 10 mai 2021

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat :

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté IDF-2021-75-05-04-00001 du 04 mai 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (par intérim);

Décide:

Article premier : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes

relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique

- M.Renaud SEVEYRAS, Directeur Adjoint
- Mme Fanny VILLENEUVE, Secrétaire générale
- Mme Marie-France TIGEON, cheffe du département du budget et des finances,

Article 2 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107 :

<u>Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris :</u>

- M Renaud SEVEYRAS, Directeur Interrégional Adjoint
- Mme Fanny VILLENEUVE, Secrétaire Générale,
- Mme Chantal DRUGAT, Cheffe du département des ressources humaines,
- Mme Nathalie GOUTEUX, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines,
- Mme Clémentine PERSET-SCOTTO, cheffe du département des ressources humaines par interim
- Mme Isabelle MAJEWSKI, cheffe de l'unité du recrutement de la formation et des qualifications
- Mme Ghizlane RAZZAKH, adjointe à cheffe d'unité des traitements et des indemnités ;
- Mme Hélène KAVALIAUSKAS, chargée de mission gestion des effectifs
- Mme Aïda Seveyras, cheffe de l'unité discipline et contentieux
- Mme Asmine ASSOUMANY, Responsable Unité opérationnelle Paie,
- Mme Nassyra HOMASSEL, Responsable Unité opérationnelle Paie,
- Mme Kadidiatou CAMARA, Responsable Unité opérationnelle Paie

Les différents établissements et services :

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- M Franck LINARES, chef d'établissement
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe au chef d'établissement
- Mme Aline FOUQUE, directrice des ressources humaines

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- Mme Odile CARDON, cheffe d'établissement
- Mme CHEMIH Ingrid, adjointe à la cheffe d'établissement

Centre de Détention de Melun

- M. Patrick HOARAU, chef d'établissement ;
- M. Antonin GAYTON, adjoint au chef d'établissement

<u>Centre Pénitentiaire de Fresnes – UHSI - UHSA</u>

M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement

- Mme Asmaa LAARRAJI ,adjointe au chef d'établissement
- Mme Anne BALLION-DELAUNE, directrice des ressources humaines

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

M. Olivier REILLON, chef d'établissement

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M. Pascal SPENLE, Chef d'établissement
- Mme Morgane BOYTHIAS, Adjointe au chef d'établissement
- M. Didier MECREANT, responsable des services administratifs et financiers

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- Mme Nathalie JAFFRÉ, cheffe d'établissement
- M. Geoffrey COULIER, adjoint à la cheffe d'établissement
- Mme Achouak HANHANI, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Anne ROUVILLE-DROUCHE, cheffe d'établissement
- Mme Cécile MARTRENCHAR, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

Centre pénitentiaire de Paris-La-Santé

- M. Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement
- M. François TROUFLAUT, adjoint au chef d'établissement
- Mme Carine JONROND, directrice des ressources humaines

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M. Nourredine BRAHIMI, Chef d'établissement
- Mme. Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement
- Mme Yanic EURANIE, directrice des ressources humaines

Maison d'Arrêt de Versailles

- M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Michael MERCI, chef d'établissement
- Mme Julie BOISSINOT, adjointe au chef d'établissement
- Mme Chantal REBILLARD, responsable des services administratifs et financiers

Maison Centrale de Poissy

- Mme Valérie HAZET, cheffe d'établissement
- Mme Roxane CENAT, adjointe à la cheffe d'établissement
- M.Yves LAURENDOT, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- Mme Nathalie CATALDO-FAUSTIN, cheffe d'établissement
- Mme Marie DEYTS, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Audrey CHARLES, directrice des ressources humaines

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- M Vincent VIRAYE, chef d'établissement
- M Rémi LAVERGNE, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi Liberté de Gagny

- M Elphège ZAMBA, chef d'établissement
- M Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi Liberté de Melun

M.Christophe FESTIN, adjoint au chef d'établissement

<u>Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris (DAP 50LA075 et DAP1009575)</u>

- Mme Claire MERIGONDE, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Anne LURO, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- M.Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- M Yannick LEMEUR, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines

- Mme Marie-Emmanuelle RODE-CROUZILLES, Directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation(à compter du 01 juillet 2021)
- Mme Corinne LE MARRE, adjointe à la Directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Ludivine CHEVEUX, Cheffe de l'antenne SPIP de Bois d'Arcy
- Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers (à compter du 01 er juillet 2021)

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne

- M. Franck SASSIER, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- M. Fabien RECHOU, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Christine FRANCOIS-MATHURIN, responsable des services administratifs et financiers,

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Laurent LUDOWICZ, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Delphine DENEUBOURG, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis

- Mme Marie-Rolande MARTINS, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sadia MEDJBOUR, Adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers (jusqu'au 30 juin 2021)

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne

- Mme Marie-Pierre BONAFINI, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Nathalie PALMERI, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- M. Dominique TANGUY, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Stéphanie SOOKAHET, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

Article 3: En cas d'absence ou d'empêchement et afin d'assurer l'intérim des chefs d'établissement du ressort de la DISP de PARIS, subdélégation de signature est donnée à :

Mme Sylvie PAUL, Directrice des services pénitentiaires placée (hors classe)

à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande) relatifs au budget opérationnel du programme 107 (HT2), titres 3, 5 et 6 et du compte de commerce 912.

Article 4 : Est donné subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 et responsable du budget opérationnel de programme pour les marchés de travaux, de fournitures et de services , quels que soient leurs montants et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics aux agents suivants :

- Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional adjoint
- Mme Fanny VILLENEUVE, Secrétaire Générale,

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur ou égal à 160 000 euros, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics :

Département du Budget et des Finances (DBF)

- Madame Marie-France TIGEON, Cheffe du département budget et finances
- M Mourad IAICHOUCHENE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées
- Mme Séverine LENGRAI, Cheffe de l'unité des achats et des marchés publics
- Mme Christelle BOLESKEI, pour la fonction « validation gestionnaire « dans Chorus DT »

Département des Affaires Immobilières (DAI)

- Monsieur Abdelgheffar BENAOUDIA, chef du département des affaires immobilières
- Mme Hassiba HALFAOUI, adjointe au chef du département des affaires immobilières

Subdélégation est également donnée aux agents ci-dessous à l'effet de saisir dans l'application comptable Chorus, toutes les opérations nécessaires à la gestion des tranches fonctionnelles du BOP central 107 Immobilier « Administration Pénitentiaire »

- Monsieur Abdelgheffar BENAOUDIA, chef du département des affaires immobilières
- Madame Hassiba HALFAOUI, adjointe au chef de département des affaires immobilières
- Madame Sabrina BELHAOUARI, cheffe de l'Unité du suivi financier des opérations

Article 5 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande), de vérification du service fait

relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 et tout les autres actes de gestion relatifs aux frais de déplacements.

Service National des Transfèrements

- Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèrements
- Mme Myriam PRIN, adjointe au responsable du service national des transfèrements

ARPEJ

- -Mme Emilie ROLLOT, Cheffe ARPEJ
- -M José BROWN, adjoint à la cheffe ARPEJ

Département du Budget et des Finances

- Mme Marie-France TIGEON cheffe du département du budget et des finances
- M Mourad IAICHOUCHENE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées
- Mme Séverine LENGRAI, Cheffe de l'unité des achats et des marchés publics
- Mme Christelle BOLESKEI, référent service facturier
- M.Pascal LAVORINI, référent service facturier

ш

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- M Franck LINARES, chef d'établissement
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe au chef d'établissement
- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration et finances

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- Mme Odile CARDON, cheffe d'établissement
- Mme Ingrid CHEMITH, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers

Centre de Détention de Melun

- M. Patrick HOARAU, chef d'établissement ;
- M. Antonin GAYTON, adjoint au chef d'établissement
- Mme Christine COLLINET, responsable des services administratifs et financiers

<u>Centre Pénitentiaire de Fresnes – UHSI - UHSA</u>

- M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement
- Mme Asmaa LAARRAJI ,adjointe au chef d'établissement
- Mme Annick PICOLLET, responsable des services administratifs et financiers
- M Claude BOUTIN, directeur des services techniques
- Mme Laurence BARTHEL, directrice, pour la fonction « validation gestionnaire « dans Chorus DT »

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

- M.Olivier REILLON, chef d'établissement
- M. Arnaud BONVOISIN, chef de détention
- Mme Aïda SEVEYRAS, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M. Pascal SPENLE, Chef d'établissement
- Mme Morgane BOYTHIAS, Adjointe au chef d'établissement
- M. Didier MECREANT, responsable des services administratifs et financiers

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- Mme Nathalie JAFFRÉ, cheffe d'établissement
- M. Geoffrey COULIER, directeur adjoint
- Mme. Achouak HANNANI, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Anne ROUVILLE-DROUCHE, cheffe d'établissement
- Mme Cécile MARTRENCHAR, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

Centre pénitentiaire de Paris-La-Santé

- M. Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement
- M. François TROUFLAUT, adjoint au chef d'établissement
- M Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- Mme Nourredine BRAHIMI, Chef d'établissement
- Mme. Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement
- Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt de Versailles

- M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement
- Mme Marina MAQUIABA, responsable économat

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Michael MERCI, chef d'établissement
- Mme Julie BOISSINOT, adjointe au chef d'établissement
- Mme Chantal REBILLARD, responsable des services administratifs et financiers

Maison Centrale de Poissy

- Mme Valérie HAZET, cheffe d'établissement
- Mme Roxane CENAT, adjointe au chef d'établissement

M Yves LAURENDOT, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- Mme Nathalie CATALDO-FAUSTIN, cheffe d'établissement
- Mme Marie DEYTS, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Sophie COUDERT, responsable des services administratifs et financiers

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- M Vincent VIRAYE, chef d'établissement
- M Rémi LAVERGNE, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi Liberté de Gagny

- M Elphège ZAMBA, chef d'établissement
- M Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi Liberté de Melun

M.Christophe FESTIN, adjoint au chef d'établissement

<u>Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris (DAP 50LA075 et DAP1009575)</u>

- Mme Claire MERIGONDE, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Anne LURO, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- M.Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- M Yannick LEMEUR, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines

- Mme Marie-Emmanuelle RODE-CROUZILLES, Directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation(à compter du 01 juillet 2021)
- Mme Corinne LE MARRE, Adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation de Paris
- Mme Ludivine CHEVEUX, Cheffe antenne SPIP Bois d'Arcy
- Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financier, à compter du 1^{er} juillet 2021

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne

- M. Franck SASSIER, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- M. Fabien RECHOU, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Christine FRANCOIS-MATHURIN, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Laurent LUDOWICZ, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Delphine DENEUBOURG, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis

- Mme Marie-Rolande MARTINS, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sadia MEDJBOUR, Adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers jusqu'au 30 juin 2021

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne

- Mme Marie-Pierre BONAFINI, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Nathalie PALMERI, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- M. Dominique TANGUY, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Stéphanie SOOKAHET, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

Article 6 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Service National des Transfèrements

- Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèrements
- Mme Myriam PRIN, adjointe au responsable du service national des transfèrements

Département du Budget et des Finances

- Mme Leslie MESENBURG, secrétaire administrative, gestionnaire unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Joëlle GALOIS, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Lisette DA-SILVA, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Horia ZAVADIL, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Sabrina BRUZZI, agent de l'unité des achats et des marchés publics, gestionnaire
- Mme Christelle BOLESKEI, référent service facturier
- M.Pascal LAVORINI, référent service facturier

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Audrey ROBBE DA SILVA, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Sylvie LANCIA, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Anne LE-FOURNIS, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Fauwzia AKBAR, agent de l'unité de gestion des moyens généraux
- Mme Paula SOARES, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Nelly SIMON, agent de l'unité de gestion des moyens généraux
- Mme Loubhna NAJIM, adjointe à la responsable de l'unité de gestion des moyens généraux

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers
- M. Christophe GAUTHIER, responsable de l'économat
- Mme Muriel DUME, économat
- M.Guillaume LEOFOLD, économat
- Mme Vanessa LEGER, économat
- Mme Virginie COEURVOLAN, économat

Centre de Détention de Melun

- M Thierry VERGEL-MORELLO, responsable économat
- Mme Sarah BROSSARD, économat
- M. Maxime BOKO, économat
- M Eric MASDIEU, économat

Centre Pénitentiaire de Fresnes – UHSI - UHSA

- Mme Annick PICOLLET, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Danièle BUISSON, économat
- Mme Micaela HARO, économat
- Mme Vanessa THOMAR, économat

Mme Milena FRANCOIS, économat

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- Mme Séréna CANVOT, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Marion SLEGR, économat
- Mme Myriam SEMLYENI, économat

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- Mme Achouack HANHANI, économat
- Mme Marie-Line CAILLAUD, économat
- Mme Bouchra ASAADI, économat

Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Sindy LARISSE, économat
- Mme Yasmina SALI, économat
- Mme Maygan ARETHAS, économat

Centre pénitentiaire Paris-La-Santé

- M.Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers
- M.François-Xavier PECIC, économat
- Mme Imen BOUCHELAGHEM, économat

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Christelle GOUMON, économat
- Mme Hélène THOURET, économat

Maison d'Arrêt de Versailles

- Mme Marina MAQUIABA, responsable service économat
- Mme Aurélie LALAUS, économat

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- Mme Jacqueline PRINCE, économat
- Mme Nicole BERTIN, économat
- Mme Peggy PROMENEUR, économat

Maison Centrale de Poissy

- Mme Annick NAPIERALA, économat
- M.Rihab FOUZRI, économat

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- M Patrick HAMLET, économat ;
- Mme Sophie GOB, économat ;
- Mme Nathalie-Chantal BRETON, économat ;

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- Mme Annie COMTE, économat ;
- M. Jean-Pierre THIMOTTE, économat ;

Centre de Semi Liberté de Gagny

• Mme Line GIGAN, économat ;

Centre de Semi Liberté de Melun

M Thierry CANNIERE, économat ;

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

- Mme Aïda SEVEYRAS, responsable de l'unité pénitentiaire d'administration générale;
- Mme Chrystelle TAVARES, adjointe administrative

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris

Mme DO-CARMO-DE-ALMEIDA Rosa, économat

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- M. Gérard CONEJOS, économat
- Mme Stéphanie DELASSUS ,économat

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines

- Mme Sylvie GALIA, économe
- M Cyril GIRAULT, économe

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne

- Mme Christine François-MATHURIN, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Corinne LE NAVIOSE, économat ;
- M.BRYAN DIELUNDAMA, économat

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers
- M Xavier ETOUNDI, économat
- M.Patrice BUDON, secrétaire

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis

- Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers (jusqu'au fin 31 juin2021)
- Mme Julia EGUIENTA, économe
- Mme Florence CYRILLE, économe

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne

- Mme Nathalie PALMERI, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Soraya HAMILA, économe

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- Mme Stéphanie SOOKAHET, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Ruth PERSAUD, économe

Article 7: A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande) et de vérification du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912-S02

- M.Renaud SEVEYRAS, Directeur Interrégional Adjoint
- Mme Fanny VILLENEUVE, Secrétaire générale
- Mme Marie-France TIGEON, cheffe du département du budget et des finances,
- M Mourad IAICHOUCHENE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées
- Mme Séverine LENGRAI, Cheffe de l'unité des achats et des marchés publics

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- M.Franck LINARES, chef d'établissement
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances
- Mme Loubhna NAJIM ,adjointe à la responsable du DAF

Centre pénitentiaire de Bois d'Arcy

- Mme Odile CARDON, cheffe d'établissement
- Mme Ingrid CHEMITH, adjointe au cheffe d'établissement
- Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers

Centre de Détention de Melun

- M Patrick HOARAU, chef d'établissement
- M Antonin GAYTON, adjointe au chef d'établissement
- Mme Christine COLLINET, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement
- Mme Asmaa LAARRAJI ,adjointe au chef d'établissement
- Mme Annick PICOLLET, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M. Pascal SPENLE, chef d'établissement
- Mme Morgane BOYTHIAS, adjointe au chef d'établissement
- M Didier MECREANT, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Anne ROUVILLE-DROUCHE, cheffe d'établissement
- Mme Cécile MARTRENCHAR, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé

- M. Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement
- M. François TROUFLAUT, adjoint au chef d'établissement
- M Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- Mme Nourredine BRAHIMI, chef d'établissement ;
- Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt de Versailles

- M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Michael MERCI, chef d'établissement
- Mme Julie BOISSINOT, adjointe au chef d'établissement
- Mme Chantal REBILLARD, responsable des services administratifs et financiers

Maison Centrale de Poissy

- Mme Valérie HAZET, cheffe d'établissement
- Mme Roxane CENAT, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Fanny LORENTZ, Directrice adjointe,
- M Yves LAURENDOT, responsable des services administratifs et financiers

Centre pénitentiaire sud francilien

- Mme Nathalie CATALDO-FAUSTIN, cheffe d'établissement
- Mme Marie DEYTS, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Sophie COUDERT, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article (signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire).

Article 8 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire", par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris

- Mme Leslie MESENBURG, secrétaire administrative, gestionnaire de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Joëlle GALOIS, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Lisette DA-SILVA, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Horia ZAVADIL, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Christelle BOLESKEI, référent service facturier
- M.Pascal LAVORINI, référent service facturier

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable Mme Loubhna NAJIM responsable des cantines
- Mme Linda ADDA REZZIG, gestionnaire des cantines
- Mme DHEDIN Elodie, gestionnaire des cantines
- M Yannick KABILE, gestionnaire des cantines

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers
- M. Christophe GAUTHIER, économat
- Mme Muriel DUME, économat
- M.Guillaume LEOFOLD, économat
- Mme Vanessa LEGER, économat
- Mme Virginie COEURVOLAN, économat

Centre de Détention de Melun

M.Thierry VERGEL-MORELLO, responsable des services administratifs et financiers

- Mme Sarah BROSSARD, économat
- M Maxime BOKO, économat
- M Eric MASDIEU, économat

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- Mme Annick PICOLLET, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Danièle BUISSON, économat
- Mme Micaela HARO, économat
- Mme Vanessa THOMAR, économat
- Mme Milena FRANCOIS, économat

Maison d'Arrêt de Versailles

- Mme Marina MAQUIABA, économat
- Mme Aurélie LALAUS, économat

Maison Centrale de Poissy

- Mme Annick NAPIERALA, économat
- Mme Rihab FOUZRI, économat
- 101

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- Mme Séréna CANVOT, responsable des services administratifs et financiers
- Mme Marion SLEGR, économat
- Mme Myriam SEMLYENI, économat

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Maygan ARETHAS, économat
- Mme Sindy LARISSE, économat
- Mme Yasmina SALI, économat

Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé

- M Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers
- M. François-Xavier PECIC, économat
- Mme Imen BOUCHELAGHEM, économat

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- Mme Christelle GOUMON, économat
- Mme Hélène THOURET, économat

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- Mme Jacqueline PRINCE, économat ;
- Mme Nicole BERTIN, économat
- Mme Peggy PROMENEUR

Centre pénitentiaire Sud Francilien

- M Patrick HAMLET, économat ;
- Mme Sophie GOB, économat ;

• Mme Nathalie-Chantal BRETON, économat ;

Article 9 : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

Article 10 : L'arrêté IDF-75-2021-03-22-00001 cdu 22 mars 2021 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 11 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris 1e 12 JUIL. 2021

Le Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Paris

Stéphane SCOTTO

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2021-07-12-00003

Délégation de signature DPIPPR



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

SERVICE DU DROIT PENITENTIAIRE

Affaire suivie par N. Dupré

Tel: 01.88.28.70.00

SDP/ ND/·n°2021-08

Arrêté portant délégation de signature

Stéphane SCOTTO, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Vu l'article 7 de la Loi 78-753 du 17 Juillet 1978,

Vu le Code de Procédure Pénale en son article R.57-6-23 qui précise « que pour l'exercice des compétences définies par le présent code, le directeur interrégional des services pénitentiaires peut déléguer sa signature à un ou plusieurs fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A occupant un emploi au siège de la direction interrégionale ».

Vu l'arrêté du garde des sceaux, Ministre de la justice du 19 Avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 Mai 2021.

Décide :

Article 1 : Qu'à compter de la publication du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, délégation permanente de signature est donnée à :

Madame ROSSI Sandrine, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, cheffe du département des politiques d'insertion de probation et de prévention de la récidive, aux fins de :

Article 2 : Qu'à compter de la publication du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, délégation permanente de signature est donnée à :

Madame MARTIAL Viviane, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au chef du département des politiques d'insertion de probation et de prévention de la récidive, aux fins de

- Délivrance et retrait d'agrément pour les intervenants extérieurs (préposés des entreprises concessionnaires ou animateurs des associations) assurant l'encadrement technique des détenus au travail (Article D.433-5 du CPP);
- Autorisation à portée générale, de visiter ou de communiquer avec des détenus non nominativement désignés et incarcérés dans les établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale (Articles R. 57-6-23 alinéa 2 et D.187 du CPP);
- Suspension ou retrait de l'habilitation des praticiens hospitaliers à temps plein (Article D.388 du CPP);
- Autorisation de se faire soigner par un médecin de son choix (Articles R.57-6-23 Alinéa 4 et D365 du CPP);
- Autorisation d'admission dans un établissement de santé privé (Articles R.57-6-23 Alinéa 10 et D.391 du CPP);
- Autorisation d'admission dans un établissement de santé situé sur le ressort de la direction interrégionale (Articles R.57-6-23 Alinéa 11 et D.393 du CPP);

DISP

3, avenue de la Division Leclerc B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex Téléphone : 01 88 28 70 00 Télécopie : 01 47 02 25 40

- Désignation ou exclusion des aumôniers (Articles R.57-6-23 Alinéa 8 et D439 du CPP);
- Délivrance ou retrait d'agrément des bénévoles d'aumônerie (Article D.439-2 du CPP);
- Autorisation de sortie d'écrits faits par un détenu en vue d'une publication ou d'une divulgation sous quelque forme que ce soit (Articles R.57-6-23 Alinéa 9 et D.444-1 du CPP);
- Délivrance ou retrait d'un agrément pour les membres du corps enseignant. Acceptation du concours bénévole des visiteurs de prison et des associations (Article D.437 du CPP);
- Délivrance ou retrait d'un agrément pour les visiteurs de prison (Article D.473 du CPP);

Article 3 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise.

Fait à FRESNES, le

1 2 JUIL. 2021

Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des fervices pénitentiaires de Paris

DISP

3, avenue de la Division Leclerc B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex Téléphone : 01 88 28 70 00 Télécopie : 01 47 02 25 40

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2021-07-12-00004

Délégation de signature DRH

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITIENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS SOCIALES

ARRETE

portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice;

Vu l'arrêté JUSE 9740008A du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté JUSE 0240090A du 21 juin 2002 relatif à la déconcentration de la gestion de certains actes de gestion de personnels des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté JUSE 0640012A du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire;

1

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la Justice du 23 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Laurent RIDEL en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1^{er} novembre 2016;

Vu l'arrêté du Directeur de l'administration pénitentiaire du 23 novembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 mai 2021 ;

ARRETE

Article 1er

L'arrêté du 12 mars 2021, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé;

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SCOTTO, subdélégation de signature est donnée à:

- Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur fonctionnel, adjoint au directeur interrégional,
- Madame Fanny VILLENEUVE, attachée principale d'administration de l'Etat, secrétaire générale
- Madame Sylvie PAUL épouse ARTHOZOUL, directrice des services pénitentiaires
- Madame Chantal FAIVRE (DRUGAT), attachée principale d'administration de l'Etat
- Madame Nathalie GOUTEUX, attachée d'administration de l'État
- Madame Clémentine PERST-SCOTTO, attachée d'administration de l'Etat
- Madame Isabelle MAJEWSKI épouse BREANT, attachée d'administration de l'Etat
- Madame Hélène KAVALIAUSKAS, attachée d'administration de l'Etat
- Monsieur Ahmed BELMOSTEFA, attaché principal d'administration de l'Etat
- Monsieur Alain LAPORTE, secrétaire administratif
- Madame Nassyra CISSE épouse HOMASSEL, secrétaire administrative
- Madame Asmine ASSOUMANY, secrétaire administrative
- Madame Kadidiatou CAMARA, secrétaire administrative
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative
- Monsieur Saïf CHAANBI, secrétaire administratif
- Madame Peggy KREUTZ, première surveillante pénitentiaire
- Monsieur José BROWN, lieutenant pénitentiaire
- Madame Emilie ROLLOT, directrice des services pénitentiaires

Pour:

- Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 3

Subdélégation est également donnée à :

Monsieur Bruno CLEMENT directeur fonctionnel des services pénitentiaires CP Paris-La Santé Monsieur François TROUFLAUT directeur hors classe des services pénitentiaires CP Paris-La Santé Madame Carine JONROND directrice des services pénitentiaire CP Paris-La Santé directeur des services pénitentiaires hors classe Monsieur Patrick HOARAU CD Melun Monsieur Antonin GAYTON directeur des services pénitentiaires CD Melun Monsieur Pascal SPENLE directeur des services pénitentiaires hors classe CP Meaux-Chauconin

2

Madame Morgane BOYTHIAS	directrice des services pénitentiaires	CP Ma	eaux-Chauconin
Monsieur Didier MECREANT	attaché d'administration de l'Etat		eaux-Chauconin
Madame Nathalie FAUSTIN ép. CATAI	DO directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Ré	
Madame Marie DEYTS ·	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Ré	
Monsieur Jean-Pierre OMODEI	commandant pénitentiaire	CSL N	
Madame Odile CARDON	directrice hors classe des services pénitentiaires		ois d'Arcy
Madame Ingrid CHEMITH	directrice des services pénitentiaires		ois d'Arcy
Madame Valérie BARBE épouse HAZE	T directrice hors classe des services pénitentiaires	MC Po	
Madame Roxane CENAT	directrice hors classe des services pénitentiaires	MC Po	
Madame Nathalie JAFFRE	directrice hors classe des services pénitentiaires		Porcheville
Monsieur Geoffrey COULIER	directrice des services pénitentiaires		Porcheville
Monsieur Kamal ABDELLI	CSP		ersailles
Madame Christelle DELOZE	commandant pénitentiaire		ersailles
Madame Isabelle BRIZARD	directrice hors classe des services pénitentiaires		leury-Mérogis
Monsieur Franck LINARES	directeur fonctionnel des services pénitentiaires		eury-Mérogis
Madame Aline FOUQUE épouse LACO	URT directrice des services pénitentiaires		leury-Mérogis
Monsieur Jocelyn POULLET	attaché d'administration de l'Etat		leury-Mérogis
Monsieur Vincent VIRAYE	CSP	CSLC	
Monsieur Rémi LAVERGNE	capitaine pénitentiaire	CSLC	
Madame Anne ROUVILLE épouse DRO	OUCHE directrice hors classe des services pénitentiaires		Hauts de Seine
Madame Cécile MARTRENCHAR	directrice hors classe des services pénitentiaires		Hauts de Seine
Madame Maryline BAYE	attachée d'administration de l'Etat		Hauts de Seine
Monsieur Michaël MERCI	directeur hors classe des services pénitentiaires		eine Saint-Denis
Madame Julie BOISSINOT	directrice des services pénitentiaires		eine Saint-Denis
	ILLARD attachée d'administration de l'Etat		eine Saint-Denis
Monsieur Elphège ZAMBA	commandant pénitentiaire	CSL G	
Monsieur Albert MENDY	capitaine pénitentiaire	CSL G	
Monsieur Christophe FESTIN	capitaine pénitentiaire	CSL M	
Monsieur Jimmy DELLISTE	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fre	
Madame Asmaa LAARRAJI-RAYMON	D directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Fre	
Madame Anne DELAUNE épouse BALI	LION attachée principale d'administration de l'Etat	CP Fre	
Monsieur Olivier REILLON	directeur hors classe des services pénitentiaires		Fresnes
Monsieur Nourredine BRAHIMI	directeur hors classe des services pénitentiaires		Val d'Oise
	EUX attachée principale d'administration de l'Etat		Val d'Oise
Madame Amy MIRAT	- 1t + t - 1 t t t t t		Val d'Oise
Madame Claire SAVIGNAT ép. MERIGO	ONDE directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	1 71 21 GU	var u Oisc
· ·	d'insertion et de probation	,	SPIP 75
Madame Anne LURO	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors c	lacce	SPIP 75
Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLE	attaché d'administration de l'Etat	lasse	SPIP 75
Monsieur Yannick LE MEUR	directeur fonctionnel des services pénitentiaires		SFIF /3
	d'insertion et de probation		SPIP 77
Madame Cécile DURAND	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors c	lacco	SPIP 77
Madame Sabrina M'HOUMADI	attachée d'administration de l'Etat	10550	SPIP 77
Madame Ludivine PARAYRE CHEVELL	X directrice pénitentiaire d'insertion et de probation		SPIP 78
Madame Marie-Emmanuelle RODE CRO	OUZILLES directrice pénitentiaire d'insertion et de prob	antion	SFIF /0
	hors classe	Janon	SPIP 78
Monsieur Franck SASSIER	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation		SFIF /6
	de classe exceptionnelle		CDTD 01
Monsieur Fabien RECHOU	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors cl	laaaa	SPIP 91
	DIS MATHURIN attachée d'administration de l'Etat	lasse	SPIP 91
	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors el	la	SPIP 91
	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation nors et directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	asse	SPIP 92
7.5	attaché d'administration de l'Etat		SPIP 92
	ARTINS directrice pénitentiaire d'insertion et de probati	:	SPIP 92
	hors classe	ion	CDID 02
Madame Sadia MEDJBOUR	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation		SPIP 93
	attachée d'administration de l'Etat		SPIP 93
		1	SPIP 93
TOROUGH DONORSE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors c	iasse	SPIP 94

Madame Nathalie PALMERI	attachée principale d'administration de l'Etat	SPIP 94
Madame Marie Pierre SENECAUX-BO	NAFINI directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	
	d'insertion et de probation	SPIP 94
Madame Stéphanie BALDASSI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 95
Monsieur Dominique TANGUY	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	
	d'insertion et de probation	SPIP 95

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :
- Procès-verbaux d'installation;
- Les congés annuels;
- Les autorisations d'absence;
- Les congés maternité et paternité;
- Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET;
- Les retenues sur traitement pour service non/mal fait;
- Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité;
- Les décisions de demi-traitement;
- Les décisions d'imputabilité et de non imputabilité en matière d'accident de service;
- La gestion des demandes de remboursement complémentaire de soins ;
- Les décisions d'octroi de cures thermales;
- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire ; et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers;

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures du Val de Marne, du Val d'Oise, de Seine Saint Denis, de Paris, de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne et des Hauts de Seine.

Fait à Fresnes, le 1 2 JUIL. 2021

Le directeur interrégional Stéphane SCOTTO

4

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2021-07-06-00008

Délégation de signature MILRV



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Fresnes, le 6 juillet 2021

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL

Arrêté portant délégation de signature

Stéphane SCOTTO, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Vu l'article 7 de la Loi 78-753 du 17 Juillet 1978,

Vu le Code de Procédure Pénale en son article R.57-6-23 qui précise « que pour l'exercice des compétences définies par le présent code, le directeur interrégional des services pénitentiaires peut déléguer sa signature à un ou plusieurs fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A occupant un emploi au siège de la direction interrégionale ».

Vu l'arrêté du garde des sceaux, Ministre de la justice du 19 Avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 Mai 2021,

Décide:

Article 1: Qu'à compter de la publication du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, délégation permanente de signature est donnée à :

Madame Camille NIVOL, cheffe par intérim de la mission interrégionale de lutte contre la radicalisation violente, sur les documents suivants :

- Attestations de service fait (PAIRS, formations...)
- Bons de commande de l'activité (PAIRS ; formations) ;
- Notes hebdomadaires sortantes;
- Notes CPIRV suivis sensibles;
- Les orientations PAIRS ;
- La validation de logement PAIRS et a répartition des suivis sur le territoire de la DISP Paris en MO;
- Les orientations vers le médiateur du fait religieux ;
- Les notes et rapports portant sur des suivis sensibles ;
- Les avis DISP sur l'opportunité d'affectation en QER/QPR;
- Validation de la note d'activité mensuelle MLRV;
- Validation des CR des regroupements des BS avant envoi aux DFSPIP;
- > Les demandes de revalorisation salariale et demandes de cumul d'activité des binômes de soutien.

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures du Val de Marne, du Val d'Oise, de Seine Saint Denis, de Paris, de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne et des Hauts de Seine.

Fait à FRESNES, le 06 juillet 2021

Stéphane SCOTTO, directeur interré

DISP

3, avenue de la Division Leclerc B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex Téléphone : 01 88 28 70 00 es pénitentiaires de Paris

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

IDF-2021-07-13-00011

Arrêté n°2021-55 portant subdélégation de signature en matière d ordonnancement secondaire



Arrêté n°2021-55 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

LE DIRECTEUR REGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE

- **VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- **VU** le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- **VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- **VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- **VU** l'arrêté du 19 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Laurent ROTURIER en qualité de directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-03-10-002 du 10 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1ER:

Dans le cadre de la délégation de signature n° IDF-2021-03-10-002 du 10 mars 2021, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent ROTURIER, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières d'ordonnancement secondaire à **Madame Carole SPADA** directrice régionale adjointe des affaires culturelles d'Île-de-France.

ARTICLE 2:

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Antoine-Marie PREAUT**, conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes « Patrimoine » (n°175) et « Compétitivité » (n°363).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine-Marie PREAUT, délégation est donnée à **Mme Emilie COUHADON**, son adjointe, à l'effet de signer et recevoir les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 3:

Délégation de signature est donnée à **Madame Antoinette LEMUNIER**, cheffe du bureau des affaires financières, à l'effet de :

- 1. recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Création » (n°131)
 - « Patrimoine » (n°175)
 - « Soutien des politiques culturelles » (n°224)
 - « Livre et industries culturelles » (n°334)
 - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°361)
- 2. signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :
 - « Création » (n°131)
 - « Patrimoines » (n°175)
 - « Soutien des politiques culturelles » (n°224)
 - « Livre et industries culturelles » (n°334)
 - « Administration territoriale de l'État » (n°354)
 - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°361)
 - « Compétitivité » (n°363)
- 3. signer, dans la limite de ses attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le Préfet de la région d'Île-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :
 - « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n°723)
 - « Administration territoriale de l'État » (n°354)
 - « Compétitivité » (n°363)

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Antoinette LEMUNIER, cheffe du bureau des affaires financières, délégation est donnée à **Mme Lucie MASSON**, son adjointe, à l'effet de signer et recevoir les actes ci-dessus énumérés.

Délégation est donnée à **Mme Karine COTARD**, responsable administrative et financière et **Mme Kaouter BOUZIDI**, chargée de programmation, à l'effet de signer et recevoir les actes ci-dessus énumérés en matière de subvention de fonctionnement jusqu'à 23 000 €.

2/4

Toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du Préfet de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 4:

Demeurent réservés à la signature du Préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les conventions et décisions attribuant des subventions d'un montant de 150 000 euros et plus,
- les contrats de bail.

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, aura été préalablement informé des prévisions d'attributions des subventions par la communication d'un tableau listant lesdites subventions en précisant les organismes bénéficiaires et les montant proposés. Ce tableau est transmis en début d'exercice et trimestriellement.

ARTICLE 5:

Délégation de signature est donnée à **Madame Nadège GUYONVARCH**, cheffe du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer toutes les pièces relatives :

- à la gratification des stagiaires ;
- aux ordres de mission des agents ;
- aux dépenses relatives à la formation continue et à la restauration collective des agents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadège GUYONVARCH, cheffe du bureau des ressources humaines, délégation de signature est donnée à **Monsieur Nabil LAHIANE**, son adjoint, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 6:

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

ARTICLE 7:

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 8:

Le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

Paris, le 13 juillet 2021

Pour le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Et par délégation Le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France,

SIGNE

Laurent ROTURIER

Affichage à la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

IDF-2021-07-05-00013

Arrêté n°2021-56 portant subdélégation de signature en matière administrative



Arrêté n°2021-56 portant subdélégation de signature en matière administrative

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE

- **VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- **VU** le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- **VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- **VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- **VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État ;
- **VU** l'arrêté du 19 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Laurent ROTURIER en qualité de directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-08-17-010 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France en matière administrative;

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

Sous réserve des dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté n° IDF-2020-08-17-010 du 17 août 2020 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent ROTURIER, délégation de signature

est donnée pour l'ensemble des matières administratives à **Madame Carole SPADA**, directrice régionale adjointe des affaires culturelles d'Île-de-France.

ARTICLE 2:

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Antoine-Marie PREAUT**, conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer les correspondances, décisions, procès verbaux et arrêtés dans le cadre des procédures suivantes :

- protection du patrimoine mobilier et immobilier au titre des monuments historiques ;
- programmation et autorisation de travaux sur les objets mobiliers et les immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques ;
- contrôle scientifique et technique.

ARTICLE 3:

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Stéphane DESCHAMPS**, conservateur régional de l'archéologie, à l'effet de signer les correspondances, notifications, arrêtés dans le cadre des procédures d'archéologie préventive, d'archéologie programmée et de propriété des vestiges archéologiques mobiliers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane DESCHAMPS, conservateur régional de l'archéologie, délégation est donnée à **Monsieur Jean-Marc GOUEDO**, son adjoint, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 4:

Sont exclus de la subdélégation de signature prévue aux articles 2 et 3, les actes, les décisions, les accords, les refus et les avis relatifs aux immeubles de l'Etat et de ses établissements publics classés au titre des monuments historiques et se rapportant aux opérations et aux projets concernant :

1º le site de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris
2º le site du Val-de-Grâce
3º le site de Fort Neuf de Vincennes
4º le site de l'Ecole nationale vétérinaire à Maisons-Alfort (ENVA)
5º le site du château de Versailles

ARTICLE 5:

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Didier CORMIER**, chef du service régional de la création, à l'effet de signer :

- les correspondances et diplômes dans le cadre de la procédure de délivrance du diplôme d'État de professeur de danse ;
- les notifications dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience ;
- les notifications pour l'attribution des bourses d'études sur critères sociaux.

2/4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier CORMIER, chef du service régional de la création, délégation est donnée à **Madame Séverine MAGRY**, cheffe du département musique et danse, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 6:

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Madame Paulina NAWROT**, cheffe du bureau des licences, à l'effet de signer :

- d'une part, les correspondances, les récépissés et les arrêtés relatifs à l'attribution, le refus et le retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants pour les dossiers déposés avant le 1^{er} octobre 2019 ;
- d'autre part, les correspondances relatives à la validation et l'invalidation des déclarations d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants effectuées à compter du 1^{er} octobre 2019.

ARTICLE 7:

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Madame Nadège GUYONVARCH**, cheffe du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes dont la liste est fixée par les dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2016 susvisé, à l'exception de ceux relatifs aux sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadège GUYONVARCH, cheffe du bureau des ressources humaines, délégation est donnée à **Monsieur Nabil LAHIANE**, son adjoint, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 8:

Sous réserve des dispositions de l'article 4 l'arrêté n° 2021-09 du 12 février 2021 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent ROTURIER, délégation de signature est donnée à **Mme Dorothée CHAOUI-DERIEUX**, conservatrice en chef, et **Mme Florence MOUSSET**, ingénieur d'études au Service régional de l'archéologie, pour signer les formulaires de notification de sortie pour étude et les formulaires de retour après étude des vestiges de Notre-Dame de Paris mentionnés dans la convention conclue entre le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et le président directeur général du CNRS, le 30 octobre 2020 ;

ARTICLE 9:

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

3/4

ARTICLE 10:

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 11:

Le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

Paris, le 5 juillet 2021

Pour le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Et par délégation Le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France,

SIGNE

Laurent ROTURIER

Affichage à la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France